

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio-culturelle de Saignes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

**Étaient présents :** Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Fabrice MEUNIER (Vebret), Alain DELAGE, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRADAU (Ydes)

**Ont donné pouvoir :** Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Joëlle NOEL (Trémouille) à Stéphane BRIANT (Antignac), Arnaud MOREAU (Vebret) à Fabrice MEUNIER (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières) à Catherine BARRIER (Saignes), Clotilde JUILLARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes), René BERGEAUD (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes)

Secrétaire de séance : Éric MOULIER

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24 / Nombre de votants : 30

Date de la convocation : 31 mars 2023

**20230406022DE**

**PARTICIPATIONS 2023**

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire les participations suivantes pour l'année 2023 :

NOM DE L'ORGANISME OU DE L'ASSOCIATION	MONTANT
Office de tourisme de Sumène-Artense (délibération du 29 novembre 2021)	140 000,00 €
Accès Santé Nord Cantal	15 000,00 €
CLIC du Haut Cantal	3 708,00 €
Mission locale Hautes Terres Nord-Ouest Cantal	12 406,50 €
France Active Auvergne	8 390,00 €
Initiative Cantal	2 517,00 €
Fédération Française cyclotourisme	500,00 €
Parc des Volcans d'Auvergne	500,00 €
CAUE	668,80 €
ECOLE DE MUSIQUE	33 500,00 €
ARRA	350,00 €
GRAMMAC	5 000,00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 29 voix POUR (Stéphane BRIANT ne prend pas part au vote), valide les participations pour l'année 2023.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 6 avril 2023

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président**

**Marc MAISONNEUVE**



Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le **17 AVR. 2023**  
Affichée ou notifiée le **17 AVR. 2023**  
Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en préfecture.*